

Le Mot du Maire



Le 17 Mars 2020, le Président de la République déclarait que nous étions en guerre et que le pays allait être confiné deux mois pour enrayer tant que faire se peut cette pandémie.

Un an plus tard, après un second confinement en novembre, un 3^{ème} est en cours et la Covid-19 ne cesse de circuler et de tuer. Les différentes mutations font de ce virus un guerrier redoutable et difficile à neutraliser.

Fin Décembre, les vaccinations ont débuté en France avec quelques mois de retard par rapport à nos voisins Européens. Pourquoi un tel décalage ? Serait-ce dû à nos complexités administratives ou à un manque d'anticipation ! Les soucis d'approvisionnement en doses et la crédibilité de certains vaccins posent questions. Nous avons l'impression que le niveau d'interprétation n'est pas le même entre le gouvernement et les responsables de la santé publique.

Depuis le 11 Mars, les professionnels de la Maison de santé de Ménigoute organisent une journée de vaccination par semaine avec le vaccin AstraZeneca. Les rendez-vous sont à prendre au secrétariat de la Maison de santé.

Nous ne gagnerons cette guerre qu'avec la vaccination, alors soyons tous des alliés pour combattre ce fléau.

Pleins feux sur :

Les finances communales	2
Le Carré Gourmand de Maryline	4
Films IFFCAM	4
ADMR	5
Alerte cambriolages	5
Tri SMC	5
Fermeture des sanitaires publics	5
Port du masque	6
Entretien des espaces verts	6
Stationnement interdit	6
Survol hélicoptère	6

Suite aux confinements successifs et pour répondre aux obligations sanitaires, les entreprises et les institutions ont mis en place le télétravail. Ce concept n'est possible que si le débit des réseaux internet est satisfaisant.

En attendant le très haut débit avec l'installation de la FTTH (la fibre à la maison) prévue pour 2023 sur la commune, il est possible d'augmenter les débits en installant une box compatible avec la VDSL. Le sous répartiteur installé en centre bourg permet dans un rayon de 2 km d'obtenir ce service et d'améliorer considérablement le débit.

Souhaitons que cette révolution numérique facilite et encourage la venue d'entrepreneurs et de nouveaux habitants dans notre commune.

Le début d'année est le moment d'élaborer et de voter les budgets. Nous débutons l'année avec un résultat 2020 correct et avec des réserves satisfaisantes qui vont nous permettre la réalisation de projets et un fonctionnement courant à la hauteur des besoins.

Comme depuis plusieurs années, le choix a été fait de ne pas augmenter les taux des taxes communales contrairement à la communauté de communes. Etant donné que l'année 2020 et les périodes que nous traversons sont déjà suffisamment compliquées à vivre, il nous a semblé maladroit que les collectivités ne soient pas solidaires pour figer toute augmentation.

Pour compenser la perte de ressources issues de l'arrêt du prélèvement de la TH (taxe d'habitation), la part départementale de la TFB (taxe sur le foncier bâti) est transférée aux communes. L'état nous avait promis qu'il n'y aurait pas d'impact financier. Malheureusement, une fois de plus, ce réajustement ne comblera pas la perte. Le delta est d'environ -15 000 € par an.

Récemment, une consultation auprès des Maires de France a eu lieu pour savoir s'il était possible d'organiser les élections Départementales et Régionales en juin. Une majorité d'élus s'est prononcée pour la tenue de ce scrutin en s'engageant à tout mettre en œuvre pour répondre aux règles sanitaires dans les bureaux de votes. Vous êtes donc appelés à accomplir votre devoir de citoyen les 20 et 27 juin 2021.

Les beaux jours arrivant, nous souhaitons tous qu'après ce 3^{ème} confinement, nos commerces (bars et restaurants) fermés par obligation, puissent reprendre leurs activités normales.

Pour vous divertir cet été, plusieurs dates festives sont en préparation avec : le 2 Juillet, les soirées du Patrimoine de Gâtine ; le 11 Juillet, le tour cycliste des Deux-Sèvres ; à l'automne Soirée Concert Jazz, et chaque premier jeudi du mois, une animation autour du marché qui a lieu sur la Place des Cloîtres.

Profitez bien des beaux jours printaniers en respectant au maximum les gestes barrières.



Le Maire,
Didier GAILLARD



Les finances communales 2021

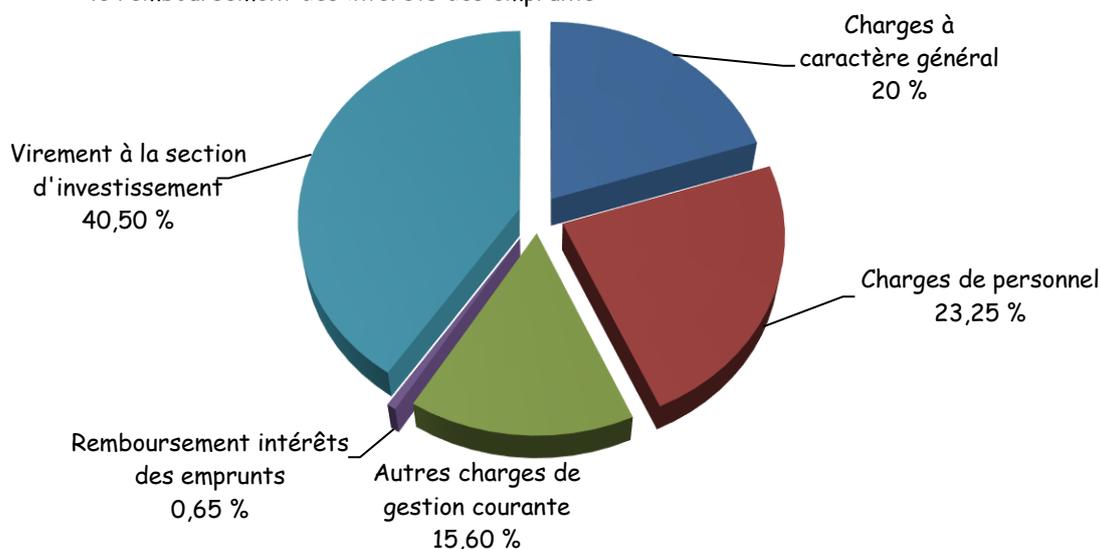
Le budget principal.

Ce budget s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes aux sommes de 1 278 760,67 € pour la section de fonctionnement et aux sommes de 817 517,26 € pour la section d'investissement.

La répartition est la suivante :

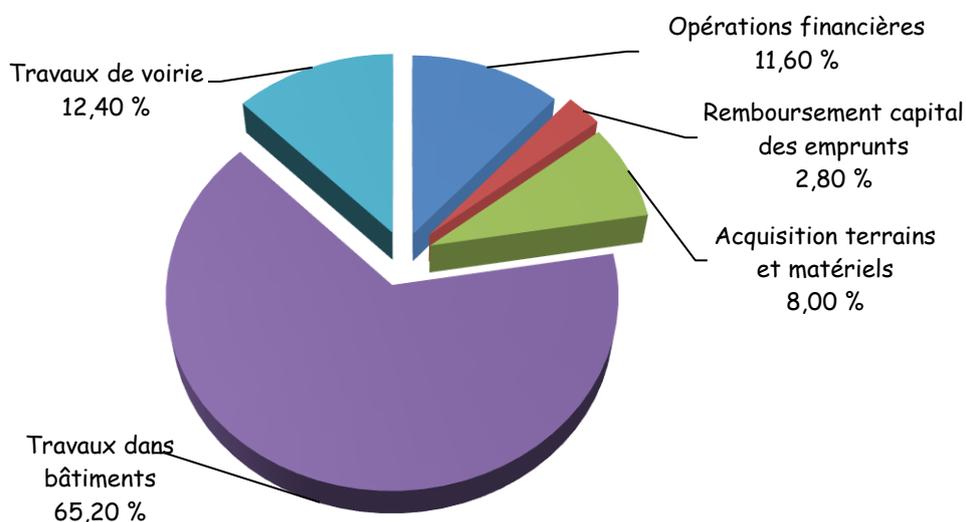
o les dépenses de fonctionnement

- les charges à caractère général (électricité, fournitures de voirie, carburant, assurances...)
- les charges de personnel
- les autres charges de gestion courante (indemnités, cotisation service incendie, les subventions...)
- le virement à la section d'investissement (pour permettre les investissements sur le territoire au cours de l'année)
- le remboursement des intérêts des emprunts



o les dépenses d'investissement

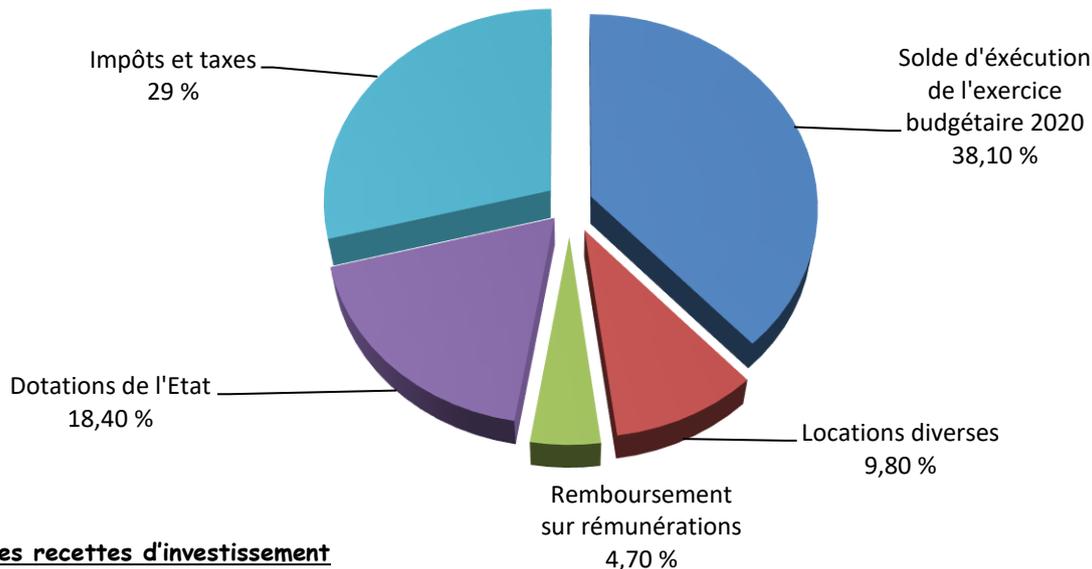
- le remboursement du capital des emprunts
- les travaux dans les bâtiments communaux (Salle des fêtes, Halles associatives, Chapelle et Château Boucard, logements locatifs ...)
- les travaux de voirie
- les acquisitions de biens
- les subventions pour les budgets annexes
- les opérations financières (caution, dépenses imprévues...)





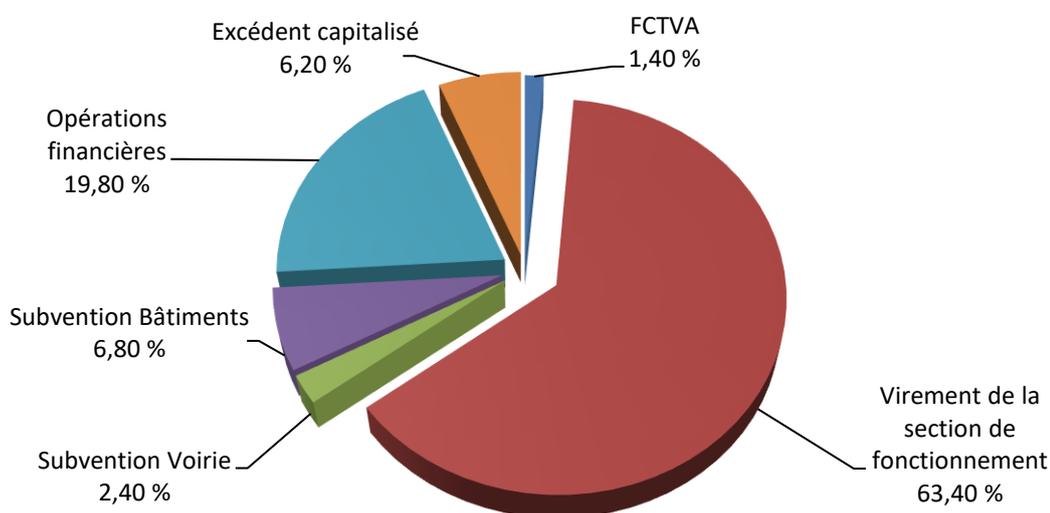
○ **Les recettes de fonctionnement**

- Le solde de l'exercice budgétaire précédent
- Les locations diverses (logements, salles...)
- Les impôts et taxes
- Les dotations de l'état
- Les aides sur la rémunération du personnel



○ **Les recettes d'investissement**

- Subventions pour la voirie
- Subventions pour le projet de Halles
- FCTVA
- Le virement de la section de fonctionnement
- Les opérations financières (taxe aménagement, cautions...)



Outre le budget principal, la commune de Ménigoute compte cinq autres budgets :

- Le budget « Activités Economiques » qui regroupe le crédit-bail du magasin SPAR, le crédit-bail du matériel du magasin SPAR, la location de l'immeuble de la boulangerie, le crédit-bail du four de la boulangerie, la location de l'immeuble du Bar-Tabac et la location de l'immeuble du salon de coiffure. Budget qui valide une somme de 136 434,15 € en fonctionnement et 119 100,28 € en investissement.
- Le budget « Lotissement La Chagnée 2 » sur lequel il reste à ce jour une parcelle de disponible (13,50 €/m²)
- Le budget « Village Seniors » pour la gestion des huit pavillons individuels situés Rue des Hirondelles.
- Le budget « Station-service » pour le carburant et le lavage sur la route de Parthenay. Budget à hauteur de 1 004 882,83 € pour la section de fonctionnement et de 140 072,62 € pour la section d'investissement.
- Le budget du CCAS



Le Carré Gourmand de Maryline

Bonjour à toutes et à tous, comme je suis toujours aussi gourmande, je vous propose une recette du temps de Pâques, que l'on faisait plus dans le nord de notre département :

La Galette Pacauade (qui vient de Pâques), un peu différente du broyé fourré aux pruneaux :

Pâte sablée : (mettre les ingrédients dans l'ordre ci-dessous)

6 g de sel

225 g de sucre

225 g de beurre

100 g d'œufs battus (environ 2 œufs)

450 g de farine

6 g de levure chimique

750 g de pruneaux dénoyautés

Conseils de préparation de la boulangerie de Bressuire « Le Pain d'Onpon » :

Utiliser des **pruneaux dénoyautés** que vous réhydratez pendant 24 h dans un **sirop** (eau + sucre) pour que la chair se reconstitue. Vous pouvez ajouter un **parfum** au choix tel qu'eau de vie, armagnac, rhum ou vanille... (pour mon choix personnel, c'est une bonne eau de vie de prunes !).

Faites cuire les pruneaux à feu moyen dans une casserole, et arrêtez aux premières ébullitions (comptez environ 20 mn selon la quantité). **Ne les faites pas trop cuire** sinon cela détruit le sucre du pruneau et il devient amer ! Remuez régulièrement et attention à ne pas obtenir une compote de pruneaux, ils doivent garder leur structure ! Laisser **refroidir** dans le sirop et égouttez les.

Préparez la **pâte** la veille si vous faites la cuisson le matin, ou le matin pour le soir, et mettez-la au frigo en boule dans un saladier couvert d'un film alimentaire, afin qu'elle soit bien ferme. Une fois sortie du **frigo**, taper dessus au rouleau pour la ramollir et l'allonger. Formez un **cercle** qui une fois plié en deux forme le **chausson** (forme traditionnelle de la galette pacauade). Mettez sur un côté de la pâte les pruneaux, puis recouvrez avec l'autre côté de la pâte. **Dorez** la pâte au pinceau (un œuf battu en entier) puis **rayez** le dessus de la pâte avec une fourchette comme sur la photo.

Mettre au four chaud à 220-230° pendant 30 à 35 mn par exemple pour un chausson de 6-8 parts, 20 à 25 mn environ pour une galette de 4 parts. Lorsqu'il sort du four, faites « **briller le pruneau** » ; il est chaud donc en passant un linge doux dessus, cela vient lisser le beurre et ça le fait briller !

Rien que d'en parler, j'ai comme une envie d'aller la déguster tout de suite ! Pas vous ?

La porte était ouverte

Les Amis de l'IFFCAM, l'association des étudiants de l'IFFCAM, vous propose toute l'année des films en ligne sur la plateforme Vimeo. En cette période où les portes des cinémas nous sont fermées, il est toujours possible d'accéder à de la culture cinématographique chez soi ! Films animaliers et naturalistes, courts-métrages étudiants... Plongez dans notre catalogue en ligne et trouvez la perle rare pour votre prochaine soirée cinéma.

Retrouvez-nous sur : <https://vimeo.com/iffcam>

La promotion sortante, les Chouettes-Chevêches, est en train de réaliser le traditionnel film post-étudiant, intitulé *La Porte Était Ouverte*. Cette année, ils vous feront découvrir la faune qui investit les infrastructures artificielles laissées à l'abandon par l'activité humaine. Ces interactions entre résilience animale et restes d'une urbanité passée, questionnent et constituent une réflexion sur les rapports entretenus entre Humanité et Nature en cette ère de crise écologique.



Suivez-les sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram @la Porte_était_ouverte

Pour nous soutenir et participer à l'émancipation de nos futurs projets, n'hésitez pas à adhérer à l'association.

Contactez-nous via notre adresse email :

lesamisdeliffcam@free.fr



**pour tous,
toute la vie,
partout**

ENFANCE ET PARENTALITÉ | **ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP** | **SERVICES ET SOINS AUX SÉNIORS** | **ENTRETIEN DE LA MAISON**

A tous les âges de la vie, on peut avoir besoin d'aide à domicile pour vivre chez soi, ou pour passer une période difficile : garde d'enfants, aide et soins, téléassistance, aide au répit, transport accompagné, entretien du linge et du logement...

L'ADMR est à votre disposition

05.49.69.11.02
admr.menigoutelachap@fede79.admr.org
www.fede79.admr.org

-50%
de réduction
ou de crédit
d'impôt

**Retrouvez-nous au
9 Route de Vautebis
à VAUSSEROUX
ADMR MENIGOUTE**



LES NOUVEAUX SERVICES DE L'ADMR
 Une souplesse de services à tous âges de la vie

DES SOLUTIONS EXISTENT POUR LES AIDÉS ET LES AIDANTS

ESPRIT TRANQUILLE
BIEN VIVRE À DOMICILE

EN TOUTE SÉRÉNITÉ
BIEN VIVRE SON CHANGEMENT DE SITUATION

www.agilite-admr79.fr

Alerte cambriolages

En raison d'une recrudescence de cambriolages sur le secteur et dans la commune, la gendarmerie nationale demande aux administrés de redoubler d'attention et de vigilance.

Fermeture des sanitaires publics

La collectivité a été contrainte de fermer l'accès aux sanitaires publics en raison des dégradations volontaires répétées.

Tri SMC

La collecte du verre à la borne d'apport volontaire à la déchetterie de Ménigoute est inférieure de 20% à la moyenne du secteur. Selon l'enquête réalisée, ce verre non recyclé est en majorité représenté par les pots en verre.

Donc un petit effort, soyons citoyens et recyclons tous les verres.

La déchetterie de Ménigoute est accessible à tous. Profitons de ce service de proximité car sous-utilisé, il pourrait être réorganisé.

Port du masque

Il est rappelé que, suite à l'arrêté du Préfet, le port du masque pour toute personne de 11 ans et plus est obligatoire (et recommandé pour les plus de 6 ans) sous peine d'une amende de 135 € si non port du masque sur l'ensemble du territoire du département dans l'espace public, même pendant une balade.

Cette obligation ne s'applique pas :

- à la pratique d'activités physiques ou sportives individuelles en extérieur qui restent autorisées dans le cadre du confinement (par exemple la course à pied dans un rayon d'un kilomètre)
- pour les personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation et qui mettent en œuvre les mesures sanitaires de nature à prévenir la propagation du virus

Sont également exemptés les conducteurs de véhicule de deux roues motorisés ayant obligation de porter un casque. Ces personnes sont toutefois tenues de détenir un masque qui doit être porté dès la fin ou l'interruption de leur activité.

Le Préfet rappelle que le port du masque ne doit pas faire oublier l'importance du respect de tous les autres gestes barrières au quotidien, notamment le lavage des mains et la distanciation physique. Il est plus que jamais, nécessaire de limiter les comportements à risque pour inverser la tendance.



Entretien des espaces verts

Avec l'arrivée du Printemps, le soleil est de retour, tout comme les températures plus agréables... L'entretien de nos jardins et espaces verts est donc d'actualité ! N'oublions pas pour autant les quelques règles générales ! Les travaux «sonores» (ex : tondre la pelouse) demandent à être effectués :

- Les jours de la semaine de 8h à 12h et de 14h à 19h
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Merci de respecter ces horaires et aux voisins d'être tolérants sur les dépassements peu significatifs.

Il est rappelé également que chacun doit entretenir ses haies correctement côté rue/trottoir.

Il est interdit de brûler les déchets verts (végétaux secs ou humides) chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre.

Stationnement interdit

Il est rappelé que le stationnement de tout véhicule est interdit sur les espaces verts et que pour les stationnements des moyens de locomotion il existe des parkings (notamment dans les lotissements comme par exemple La Chagnée).

Survol d'hélicoptère

Afin d'entretenir et de moderniser les réseaux de distribution d'électricité, GEREDIS investit chaque année pour organiser la visite préventive d'un tiers environ du réseau électrique aérien 20 000 volts. Le programme 2021, concerne 5 900 kilomètres de lignes, dont certains sont situés sur notre territoire.

A cet effet, l'inspection du réseau s'effectue par hélicoptère qui va survoler la commune **entre le 05 MAI 2021 et le 30 JUIN 2021**.

Merci de faire attention à vos animaux lors de ce survol, ils peuvent être affolés par l'hélicoptère.